

29 avr 2022 -16:56

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2022

Modification de la législation relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant la législation relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.

L'avant-projet, adapté à la suite de l'avis du Conseil d'État, vise à mettre en œuvre le règlement 2017/746. Cette mise en œuvre consiste essentiellement en des dispositions nationales concrétisant les obligations du règlement et, en partie, en l'implémentation des options laissées par le règlement aux États membres.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be